

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2020

Le trente novembre deux mille vingt,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26/11/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, *sous la présidence* de M. FROEHLY Patrick.

Nombre de membres en exercice. : 15

Qui ont pris part aux délibérations : 13

Présents :

M. FROEHLY Patrick – Mme GUILLIER Karine – M. HONORÉ Pascal - Mmes GALLIOT Jocelyne – GRONDIN Laurence - MM. GAUTHIER Philippe - JACQUIN Frédéric - NICAUD Thierry - Mmes OEUVRAY France - MAILLEY Nathalie - VUILLEMEY Jocelyne - MM. MARGERARD Philippe - HUMBERT Pierre. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents non excusés : Mme CARTIER Audrey
M. JACQUIN Florian

Secrétaire de séance : Mme GALLIOT Jocelyne

Ouverture de la séance à 19 h 30

Ordre du jour :

- 1. Annulation de la délibération n° 2020/037 du 20 novembre 2020 relative à la modification du taux de la taxe majorée*

1- Annulation de la délibération n° 2020/037 du 20 novembre 2020 relative à la modification du taux de la taxe d'aménagement majorée

Le Maire rappelle que suite au courrier de Pays de Montbéliard Agglomération informant la commune de Lougres de son intention de faire voter par le Conseil Communautaire l'instauration de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble de son territoire, le Conseil Municipal de Lougres a délibéré le 20 novembre 2020 pour réviser à la baisse le taux de la taxe d'aménagement majorée.

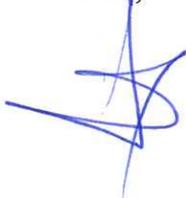
Considérant que la PFAC n'a pas été votée au Conseil Communautaire de novembre 2020, le maire propose au Conseil d'annuler la délibération n° 2020/037 du 20 novembre 2020.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler la délibération portant révision du taux de la taxe d'aménagement majorée en date du 20 novembre 2020.

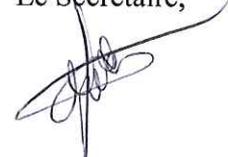
Séance levée à 19h15.

Le Maire,



1

Le Secrétaire,



30/11/2020